

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE : L'UIE DEMANDE DES MESURES D'EXCEPTION IMMÉDIATE POUR LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES ENTREPRISES

Augmentation à deux chiffres des matières premières et produits chimiques, triplement des coûts de l'énergie / transport ; les entreprises du secteur de l'Eau subissent de plein fouet les conséquences du conflit en Ukraine. Les annonces du « plan résilience » par le Premier ministre maintiennent une vive inquiétude.

Face à cette nouvelle crise pour le secteur, l'UIE - Union des Industries et Entreprises de l'Eau se mobilise et soutient les demandes de la Fédération Nationale des Travaux Publics :

- Coût du gazole et du gazole non routier exorbitants : la baisse de 15 centimes n'est pas suffisante. **Nous demandons le blocage des prix des carburants** et *a minima* le gel momentané de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ;
- Difficultés de trésorerie : le nouveau prêt garanti par l'Etat (PGE) n'est pas une réponse pour les entreprises ayant déjà souscrit un PGE. **Nous réclamons la possibilité d'un allongement de la durée de remboursement des PGE sans conséquences bancaires pour les entreprises.**
- Flambée des prix des matières premières : il faut renégocier le prix des contrats en cours lorsqu'ils n'ont pas de clause de révision de prix ou lorsque la formule de révision prévue au marché ne permet pas la juste répercussion des surcoûts réels. **Dans l'attente d'une mesure d'ordre public à caractère législatif nous souhaitons la publication rapide d'une ordonnance visant à définir les modalités concrètes de mise en œuvre de la théorie de l'imprévision pour les marchés publics et privés.**
- Volatilité des prix : **il est nécessaire de mettre en œuvre un mécanisme exceptionnel d'index reflétant la dynamique instantanée du marché. Nos entreprises ne peuvent plus absorber les impacts sur les fonds de roulement des mécanismes usuels.**
- Rupture d'approvisionnement, **il faut adapter la commande publique à l'impérieuse nécessité de prolongation des délais d'exécution des travaux ou ne pas appliquer de pénalités lorsque les entreprises démontrent une situation de rupture à des conditions économiques supportables.**
- Diminution ou gel de l'activité : **il est nécessaire d'élargir les mesures annoncées sur l'activité partielle** avec une réactivation de la prise en charge intégrale de l'activité partielle et de faciliter l'accès à l'activité partielle de longue durée (APLD) par décision unilatérale de l'employeur.

Jean-Luc VENTURA, président de l'UIE déclare tout mettre en œuvre : « Nos entreprises ne sont pas encore sorties des conséquences de la crise sanitaire COVID qu'une nouvelle crise exceptionnelle vient éprouver leur résilience. Notre gouvernement a su prendre la mesure de la situation exceptionnelle dès mars 2020, en mars 2022 ce sont à nouveau des mesures

d'exception que le gouvernement doit mettre en œuvre sans délai pour permettre à nos entreprises de n'être pas asphyxiées par l'augmentation historique des matières premières et la rigueur de la commande publique. »

Face à l'urgence de la situation nous demandons au gouvernement une relecture de la situation et la prise en compte de nos demandes.

Pour rappel, l'UIE faisait part de sa vive inquiétude sur le sujet dans un communiqué du 10 mars dernier.

L'UIE est une fédération professionnelle qui réunit huit syndicats de métiers du petit cycle de l'eau, du forage au traitement collectif et individuel des eaux usées, en passant par la production d'eau potable, la gestion des eaux de pluie et eaux pluviales, la fourniture d'équipements de transport et de stockage ou l'exécution de travaux de génie civil du domaine de l'eau et de l'environnement. À travers eux, elle représente 200 entreprises adhérentes, 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 1 à l'export et 15 000 collaborateurs au service, en France et dans le monde, des gouvernements, des collectivités locales, des industries, de l'agriculture et de l'habitat individuel.

Retrouvez l'UIE sur eau-entreprises.org



Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau

9, rue de Berri - 75008 Paris
Tél : +33 (0)1 45 63 70 40
E-mail : uie@french-water.com
Web : www.french-water.com

Une association professionnelle adhérente à la Fédération Nationale des Travaux Publics